



Un membre à la tête du commando armé réintégré à la fac de droit de Montpellier ?

Le **22 mars 2018**, en plein mouvement social salariés et étudiants, la **Faculté de Droit de Montpellier** était prise d'assaut par l'extrême-droite, comme les Facultés de Tolbiac, Nanterre, Strasbourg et le lycée autogéré de Paris. Ces Universités étaient mobilisées contre la loi ORE, renforçant la sélection sociale à l'entrée de l'université.

Ces agressions aux méthodes fascistes (localement commando cagoulé, violent et armé de taser et bois de palette cloutés) ont brisé le mouvement social, violenté les étudiants et entaché l'Université et sa tradition humaniste d'une violence inacceptable. Les étudiants montpelliérains qui étaient présents pacifiquement, occupaient l'Amphi A au terme d'une AG intersyndicale ayant voté le maintien dans les lieux.

Ce commando armé, **piloté par des enseignants de la Faculté, d'une violence inouïe, avait des liens très étroits avec des groupuscules d'extrême-droite identitaires, tels que La Ligue du Midi.**

Les vidéos de cette attaque ont fait le tour des médias français, d'autant plus que le doyen **Philippe Pétel** et un Professeur d'histoire de droit **M. Coronel de Boissezon** ont été accusés immédiatement par les victimes, le premier d'avoir fait entrer le commando et le second d'avoir pris part aux violences.

Le seul procès qui a eu lieu, les seules mises en examen l'ont été à Montpellier, grâce à une longue et difficile bataille, pendant laquelle les militant-e-s, les étudiant-e-s et l'avocat des victimes, Maître Demersseman, se sont démené-e-s pendant 3 ans pour que justice soit faite, et n'ont rien lâché, malgré l'obstruction policière (refus de prendre la plupart des témoignages d'étudiant-e-s présent-e-s pendant l'agression).

L'appel interjeté par deux des principaux protagonistes présumés a lieu le 9 décembre prochain. Coronel de Boissezon, enseignant en Histoire du Droit, , condamné pour violence

en 2013 et Martial Roudier, membre de la Ligue du Midi, multirécidiviste, ont été condamnés respectivement à 6 mois ferme et un an ferme en première instance, le 2 juillet 2021.

Le professeur d'Histoire du Droit pourrait réintégrer en mars 2023 la Faculté : au pénal le tribunal correctionnel ne l'a condamné qu'à 1 an d'interdiction d'exercer et l'exclusion définitive disciplinaire a été ramenée à 4 ans en appel. L'Université a formé un pourvoi en cassation, conformément aux vœux de la Faculté, dont l'UFR Droit a voté une motion il y a quelques mois se positionnant contre le retour du professeur.

Alors que des locaux syndicaux et associatifs ont été attaqués la semaine dernière par des tags nazis, il est plus que nécessaire de faire une démonstration de force et de montrer que **l'extrême-droite n'est ni la bienvenue dans nos rues, ni dans nos universités.**

C'est pourquoi nous appelons à un [rassemblement](#) devant la cour d'Appel de Montpellier, **vendredi 9 décembre à 8h30.**

Notre camp social est le premier touché par la montée de l'extrême droite au pouvoir, faisons front !